

On fabrique de plus en plus de vaccin et des programmes provinciaux de vaccination sont actuellement en voie de réalisation. Mais, comme, dans certaines provinces, la grippe a fait son apparition dans des proportions épidémiques plus tôt qu'on ne l'attendait et comme on a lieu de croire à une régression d'ici quelques semaines, la plupart des provinces se montrent peu disposées à s'engager au-delà du 15 novembre, pour ce qui est du vaccin.

En plus de satisfaire aux programmes d'immunisation fédéraux-provinciaux, on a pu, grâce à la collaboration des laboratoires et des deux plus hauts échelons de gouvernement, assurer la production d'une quantité de plus en plus importante de vaccin, qui sera mis, par les voies usuelles, à la disposition du corps médical en vue de protéger les personnes non comprises dans les programmes provinciaux.

L'IMMIGRATION

INTERPELLATION SUR L'ENTRÉE DES CRIMINELS DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): En guise de prélude aux questions que ma curiosité me dicte normalement en session, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Aucune personne ayant un casier judiciaire ne pouvant entrer légalement au Canada, cette interdiction s'applique-t-elle aux criminels de guerre?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Si je comprends bien, l'honorable député me demande si l'interdiction s'applique aux criminels de guerre? J'aimerais remercier l'honorable député de la courtoisie dont il a fait preuve à mon égard en me prévenant qu'il avait l'intention de déposer cette question.

En réponse, il me faut dire, je pense, que les termes de la loi sur l'Immigration dont il a été fait mention sont des termes techniques employés dans un sens technique et que, par conséquent, l'expression "criminels de guerre" n'ayant pas de sens précis, on ne peut donner ici de réponse catégorique. Tout ce que je puis dire, c'est que chaque cas devrait être traité comme un cas d'espèce.

LES FINANCES

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LA MENACE D'INFLATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (Macleod): Puis-je poser une question au premier ministre ou au leader de la Chambre? Le gouvernement voudrait-il prendre l'initiative d'établir un comité parlementaire spécial ou encore de charger le

comité de la banque et du commerce d'étudier les causes de la vague inflationniste et de la hausse continue du coût de la vie?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel est disposé, comme toujours, à prendre en considération tout ce qui peut être profitable à la population du Canada.

M. Harold E. Winch (Vancouver Est): Je désire poser une question au premier ministre. A mon regret, je n'ai pu lui en donner préavis. Quelle est la différence entre l'attitude actuelle de la majorité des membres de votre parti et celle prise par le Gouvernement précédent? Les membres de votre parti s'opposaient avec force à cette dernière.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas une question d'attitude; c'est une question de droits parlementaires. (*Exclamations*)

M. Winch: A titre de question complémentaire, puis-je demander au premier ministre s'il ne juge pas que c'est différent quand on prend la place de l'autre?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT QUANT AU CHANGEMENT ÉVENTUEL DE L'ANCIENNE POLITIQUE MONÉTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaimo): Le ministre des Finances peut-il nous dire si son gouvernement envisage ou se propose d'apporter des changements à ce qu'on a appelé la politique de la raréfaction de l'argent, adoptée par l'ancien gouvernement libéral.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, s'il y a lieu de faire une déclaration sur cette question, je puis garantir à mon honorable ami qu'elle sera faite, à la Chambre, en temps opportun. Je puis toutefois rappeler à mon honorable ami qu'il y a environ cinq semaines, le gouvernement actuel a libéré 150 millions de dollars devant servir à des prêts sur hypothèques en vue de stimuler la construction d'habitations en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

L'hon. M. Lesage: Cette somme était prévue dans les crédits.

L'hon. M. Fleming: Elle n'y figurait point. L'honorable représentant de Montmagny-L'Islet vient de faire une affirmation erronée. Ces 150 millions de dollars, qui semblent embrouiller mon honorable ami, ne figuraient pas dans les prévisions, mais ont été fournis dans le cadre de la loi. Ils ne figuraient pas dans les prévisions, et conformément aux dispositions de la loi en question, c'est-à-dire la loi nationale sur l'habitation, le gouvernement a libéré cet argent en espérant qu'il